Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

Présentation du rapport annuel d'exploitation 2021 de la gestion déléguée des marchés forains

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO (présente à 19 h 56, à partir du point n° 10), M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT, jusqu'au vote du point n° 9 inclus
Mme Fabienne GABBANELLI donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING

Secrétaire de séance : M. Guy CLUZEL

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-300-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022/06/300

OBJET : Présentation du rapport annuel d'exploitation 2021 de la gestion déléguée des marchés forains

Le Conseil municipal,

VU l'article n° 52 de l'ordonnance n° 2016-55 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

VU le rapport annuel d'exploitation 2021 de gestion des marchés forains, communiqué par le délégataire, l'entreprise DADOUN,

CONSIDERANT, qu'en application de l'article L.1411-3 du CGCT, un délégataire de service public doit communiquer, chaque année, à la Commune un rapport d'exploitation, afin qu'elle apprécie les conditions d'exécution de la DSP,

CONSIDERANT que ce rapport comprend des indications techniques et financières, telles que précisées à l'article R.1411-7 du CGCT,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la production du rapport d'exploitation 2021 de la gestion déléguée des marchés forains, à l'Entreprise DADOUN,

DIT que le public a été avisé, par arrêté du Maire, de la réception dudit rapport, qui est mis à sa disposition et consultable sur place, aux services administratifs de la Mairie et de la Mairie-Poste de proximité,

DIT que le rapport sera consultable sur le site Internet de la Ville, à la rubrique *« Ma Ville », « Vivre à Yerres », « Vie démocratique », « Les actes administratifs »,* avec la présente délibération.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 05/07/2022
et de la publication le 04/07/2022
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 22

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-300-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022